

Colmar, le 28 avril 2025

Monsieur le Président
Collectivité européenne d'Alsace
1 place du Quartier Blanc
67000 STRASBOURG

Objet : Clarification de la situation à la direction générale des services

Monsieur le Président,

Par un article en date du 23 mars dernier, la presse régionale s'est faite l'écho des difficultés rencontrées par notre collectivité quant à pourvoir de manière pérenne l'emploi de directeur général des services conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Au départ de M. BARBIER, dernier directeur général des services (DGS) plénier, vous avez choisi de nommer M. KLEINPETER, jusqu'alors directeur général adjoint (DGA), en qualité de DGS par intérim pour diriger l'administration départementale alors que celui-ci ne disposait pas du grade lui permettant d'occuper un emploi fonctionnel, y compris de DGA d'ailleurs. Notre organisation syndicale a eu l'occasion de s'émouvoir de l'illégalité de cette situation lors du conseil social territorial qui s'est tenu le 3 juin 2024, ce qui vous a conduit à nommer M. BASTIAN, en qualité de DGS par intérim, fonctions intérimaires qu'il occupe encore aujourd'hui à notre connaissance.

De manière concomitante, vous avez repositionné M.KLEINPETER sur l'emploi de secrétaire général.

Pour autant, il a été porté à notre connaissance qu'en réalité, l'administration départementale serait aujourd'hui dirigée simultanément par un tandem DGS par intérim et secrétaire général, ce qui n'est pas sans poser de problèmes non seulement de légitimité pour l'un d'entre eux mais également dans le fonctionnement du service. Il nous en a en effet été indiqué qu'ordres et contre-ordres se succédaient, conduisant à une perte de sens dans le travail pour certains encadrants, et par déclinaison, pour leurs équipes. Force est de constater que peu d'enseignements ont visiblement été tirés du baromètre social réalisé en 2023 qui, de l'avis de bien des agents, a été enterré depuis.

Il nous a également été rapporté que le secrétaire général, alors qu'il n'a aucun lien hiérarchique avec les services au regard de l'organigramme en vigueur, interviendrait dans des dossiers qui ne relèvent pas de ses prérogatives. Afin de clarifier son rôle au sein de l'administration départementale, nous souhaiterions que nous soit communiquée, sur le fondement des dispositions du code des relations entre le public et l'administration, la fiche de poste correspondant à l'emploi de secrétaire général.

S'agissant de la situation à la tête de la direction générale des services, il nous semble grand temps de pourvoir, de manière pérenne, l'emploi vacant de directeur général des services. Au regard de la jurisprudence soulevée dans son rapport par la chambre régionale des comptes, la vacance du poste de directeur général des services n'a pas lieu de se prolonger au-delà du délai raisonnablement nécessaire pour pourvoir un tel emploi, eu égard notamment aux exigences statutaires et au niveau de compétences requis pour l'occuper.

Il appartient ainsi à la Collectivité européenne d'Alsace d'accomplir véritablement et sincèrement les diligences nécessaires, notamment en publiant des avis de vacance de poste et en procédant à l'audition des candidats qui postuleraient, si tant est qu'il y en ait qui soient intéressés. Si tel n'était pas le cas, il conviendrait assurément de s'interroger sur les raisons pour lesquelles notre collectivité ne parvient pas à attirer les meilleurs talents pour occuper cet emploi.

Face à une situation manifestement instable notamment pour l'encadrement supérieur, qui a nécessairement des répercussions sur les équipes, nous vous demandons de mettre fin à la situation actuelle qui maintient un directeur général de services en qualité d'intérimaire au long cours, et de mettre en œuvre toutes mesures conduisant à pourvoir le poste ainsi vacant.

Nous vous prions, Monsieur le Président, de recevoir l'expression de notre considération.

Le secrétaire général



Christophe ODERMATT